



Ville d'Audierne

Dimanche 1^{er} Mars 2009

Internet : <http://www.audierne.fr/>

Bulletin N° 11

Bulletin mensuel d'informations



Tour du mât pilote

Etat civil

Naissance :

Tya CHALM-LANNIEL,
2 bis, rue Ernest Renan

Décès :

- Raymond MAZE,
68, rue Lamartine
- Carmen DEVIGNAT, née WEBER,
Maison de retraite
- Simone TRAUCOU, née GUERY,
Maison de retraite
- Marie-Jeanne BOURLIER, née PITON,
2, rue Lavoisier
- Albert GALL,
29, rue Gay Lussac
- Véronique CAROFF,
4, rue de Kérivoas

Sorte de sémaphore à usage civil, cette tour servait à l'origine de support à un mât de 15 mètres placé au centre du toit. En haut de ce mât se trouvait une grande flèche mobile que l'on pouvait orienter à partir du sol.

Inventé, puis perfectionné par le Capitaine de Corvette Fenoux, ce mât, appelé aussi mât Fenoux, avait pour rôle de guider les navires voulant rentrer dans le port d'Audierne lorsque l'état de la mer ne permettait pas aux pilotes d'aller au devant d'eux. Ces pilotes positionnaient la flèche selon un code connu des patrons de navire leur indiquant les manœuvres à exécuter pour rentrer dans le port.

Plusieurs de ces mâts furent installés en différents points dangereux de la côte, permettant ainsi d'éviter de nombreux naufrages.

Le mât pilote d'Audierne a été mis en service en 1847. Il a été désaffecté en 1924.

➤ RAPPEL

Fête de la musique 2009

Cette année encore la fête de la musique sera organisée conjointement par le FC GOYEN et la municipalité. Toutes les personnes désirant y participer artistiquement, à titre bénévole, sont les bienvenues et peuvent d'ores et déjà contacter Anne PICHAVANT, adjointe au Maire en charge de la Culture.

Si vous souhaitez plus d'informations concernant votre commune, nous vous invitons à vous rendre sur le site officiel de la ville à l'adresse suivante : <http://www.audierne.fr>

> COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE »

Vendredi 20 février s'est tenue en mairie la première réunion de la commission mise en place après les différentes réunions de quartiers qui se sont déroulées en 2008.

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont portés volontaires et qui donnent de leur temps pour y travailler en concertation avec notre équipe municipale.

La liste des questions débattues et des propositions faites lors de cette réunion ne tiendrait pas sur cette page, mais en résumé, il a surtout été question des points suivants :

- le fleurissement de la ville,
- les différentes animations 2009,
- la propreté dans la ville et dans les quartiers,
- l'accueil des nouveaux habitants et des personnes de passage,
- les nuisances sonores nocturnes,
- l'état des plages et des abords de la rivière.

Ce sont donc beaucoup de sujets qui nous concernent tous et sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir tout au long de notre mandat.

> SANTÉ – INFORMATION ADDEVA

Les plaques péricardiques : une maladie de l'amiante méconnue !

Les trois quarts des maladies dues à l'amiante sont des plaques pleurales. Il s'agit de fibroses : en réaction à la présence d'amiante, le poumon se défend en l'englobant dans un tissu fibreux.

Mais ces plaques ne touchent pas que la plèvre. Elles peuvent également se former sur l'enveloppe du cœur : le péricarde.

Le traitement de ces plaques peut et doit être indemnisé comme les autres, alors que bien souvent, il n'est pas pris en compte.

Si c'est votre cas, contactez-nous.

Correspondant ADDEVA : Mr Loïc Chéné Tél. 02.98.75.09.79

Notez bien : La permanence du vendredi 6 mars est reportée au vendredi 13 mars.

> AIDE A LA SCOLARITE - INTERVENTIONS A DOMICILE

La mairie d'Audierné doit signer très prochainement une convention avec T'es C@p, association à but non lucratif d'accompagnement scolaire.

Cette association a pour objectif d'apporter son aide aux enfants et aux adolescents qui rencontrent des obstacles dans leur cursus scolaire, ainsi qu'à leur famille.

A travers des partenariats avec les écoles, les établissements, les associations, les collectivités locales, elle vise à :

- apporter un soutien scolaire,
- développer une attitude citoyenne,
- favoriser ainsi la prévention précoce des risques de rupture scolaire,
- prévenir des comportements susceptibles de devenir problématiques.

T'es C@p peut intervenir jusqu'à 6 heures par semaine.

Cette intervention est **gratuite** pour les enfants **jusqu'en fin de 5ème**, après paiement d'une cotisation de 30 € (ou d'un autre montant laissé au choix de la famille), déductible des impôts.

Au delà de la 5ème, le coût horaire restant à la charge de la famille est d'environ 5 €, déduction faite des aides possibles, et après paiement de la cotisation.

De son côté, la mairie s'engage à verser une subvention à l'association pour participation aux frais de déplacement de ses bénévoles et à ses frais administratifs.

**Réunion d'Information en direction des parents
mardi 17 mars 2009, à 20h00,
en mairie (salle Jean Cabillic).**